



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/240
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Terminal de l'Océan sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5405 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de tracteurs routiers et véhicules légers et bureaux administratifs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE, 58 rue du Général Chanzy – 76600 LE HAVRE, SIREN n°318 084 720 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-077 portant sur les dépendances susvisées le 14/11/2022

Description des dépendances :

- Une surface de bureaux d'une superficie totale de 405 m²
- Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 4 620 m².

Durée de la convention : 3 ans à compter du 15/05/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-077 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.